

Loi fédérale sur les tâches, l'organisation et le financement de l'Agence suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (Loi sur Movetia) – procédure de consultation

Monsieur le conseiller fédéral,

Nous remercions le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche d'avoir consulté le canton de Neuchâtel sur le projet mentionné en titre.

Le canton de Neuchâtel a pu suivre l'évolution des travaux d'adaptation de la forme de l'agence Movetia à travers la CDIP. Une des préoccupations principales, à savoir que les cantons puissent continuer à participer au pilotage stratégique de Movetia dans sa nouvelle forme juridique, a été entendue et la réglementation proposée y répond.

Dans la mesure où cette transformation de forme juridique n'impacte pas les buts généraux de Movetia, qui sont fixés en premier lieu dans les lois fédérales correspondantes, ainsi que les moyens alloués par la Confédération à Movetia pour l'indemnisation des tâches fédérales qu'elle assume, nous soutenons les modifications proposées. La mention explicite dans le projet de loi du but de « soutenir les cantons et assurer la coordination avec eux en ce qui concerne leurs activités d'échanges et de mobilité » est bienvenue.

Ce qui est essentiel pour le canton de Neuchâtel est de pouvoir continuer de bénéficier sans interruption du même soutien qu'aujourd'hui, notamment pour la mise en place de projets d'échanges et de formation. Il est essentiel qu'aussi bien le soutien logistique que le soutien financier ne soit pas interrompu dans le cadre de la phase de transition. De plus, il est crucial que les coûts supplémentaires uniques et récurrents annoncés n'impactent pas les subventions mises à disposition pour les projets.

En vous remerciant de nous avoir associés à cette procédure de consultation, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 15 mars 2023

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND